

## SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2022

Date de convocation : 14 avril 2022

L'an deux mille vingt-deux et le vingt-deux avril à dix-huit heures trente, le conseil municipal de Saint Sernin Sur Rance, légalement convoqué, s'est réuni salle de la Mairie, sous la présidence de M. SLEIZAK Richard, Maire.

Étaient présents : SLEIZAK Richard, ROQUES Patrick, BASCOUL Gilbert, CHAMPION Sébastien, NOUAL Cécile, ALARY Stéphane, AMALRIC Jérôme, ROULIN Guy, CANTALOUBE Sophie, FRANJEAU Jean-Louis, AMALRIC-VUAGNAT Roselyne et CANAC Maéva.

Pouvoir : VALAT Valérie à SLEIZAK Richard, PRIVAT Sylvie à CANTALOUBE Sophie, SAUSSOL Sandra à NOUAL Cécile

Excusés : //

Absents : //

\*\*\*\*\*

Le procès-verbal de la dernière séance a été approuvé par tous les membres présents.

\*\*\*\*\*

**Secrétaire de séance : VUAGNAT Roselyne**

\*\*\*\*\*

### ◆ Délibération n° 0102022

#### **Approbation des comptes de gestion 2021**

Le Conseil municipal, réuni sous la présidence de M. SLEIZAK Richard, Maire,

- après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2020, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- considérant l'exactitude des écritures :

1) statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2) statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3) statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

➤ Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021, par le receveur, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

### ◆ Délibération n° 0112022

#### **Approbation des comptes administratifs 2021**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. SLEIZAK Richard, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2021 dressé par M. SLEIZAK Richard, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif,

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

4° Vote et arrête les résultats définitifs tels qu'ils ont été présentés,

5° Déclare que le compte administratif dressé pour l'exercice 2021, par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

◆ **Délibération n° 0122022**

**Affectation du résultat 2021 budget commune**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
A. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	195 161,04
B. <u>Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0.00
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A. + B. (hors restes à réaliser )</b> <b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>195 161.04</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
D. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-40 814.71
E. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> ( précédé du signe + ou - ) Besoin de financement Excédent de financement (1)	17 795.00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>23 019.71</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>195 161.04</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	<b>23 019.71</b>
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	<b>172 141.33</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

◆ **Délibération n° 0132022**

**Affectation du résultat 2021 budget assainissement**

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	14 012,46
<b>dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :</b>	0.00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u> D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	-2 006.51
<b>Résultat à affecter : d. = a. + c. (1)</b> (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	<b>12 005.95</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - ) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	5 002.99
f. <u>Solde des restes à réaliser d'investissement</u> ( précédé du signe + ou - )	-5 000.00
<b>Besoin de financement = e + f</b>	<b>0.00</b>
<b>AFFECTATION (2) = d.</b>	<b>12 005.95</b>
<b>1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)</b>	<b>0.00</b>
<b>2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)</b>	<b>0.00</b>
<b>3) Report en exploitation R 002</b> Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	<b>12 005.95</b>
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (3)</b>	

◆ **Délibération n° 0142022****Affectation du résultat 2021 budget lotissement de Laval**

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
<b>Résultat de fonctionnement</b>	
<b>A. Résultat de l'exercice</b> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-5 510,64
<b>B. Résultats antérieurs reportés</b> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	5 510,64
<b>C Résultat à affecter</b> <b>= A. + B. (hors restes à réaliser )</b> <b>(si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)</b>	<b>0.00</b>
<b>Solde d'exécution de la section d'investissement</b>	
<b>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</b> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0.00
<b>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</b> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
<b>Besoin de financement F. = D. + E.</b>	<b>0.00</b>
<b>AFFECTATION =C. = G. + H.</b>	<b>0.00</b>
<b>1) Affectation en réserves R1068 en investissement</b> G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
<b>2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)</b>	0.00
<b>DEFICIT REPORTE D 002 (4)</b>	

◆ **Délibération n° 0152022****Vote du Budget Commune 2022**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 937 848 €

Dépenses et recettes d'investissement : 618 478 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	937 848 €	937 848 €
Section d'investissement	618 478 €	618 478 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 556 326 €</b>	<b>1 556 326 €</b>

**Le conseil municipal,**

VU le projet de budget primitif commune 2022

**et après en avoir délibéré :**

APPROUVE le budget primitif commune 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	937 848 €	937 848 €
Section d'investissement	618 478 €	618 478 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 556 326 €</b>	<b>1 556 326 €</b>

◆ **Délibération n° 0162022****Vote du Budget Assainissement 2022**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 62 682 €

Dépenses et recettes d'investissement : 21 685.99 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	62 682 €	62 682 €
Section d'investissement	21 685.99	21 685.99 €
TOTAL	84 367.99 €	84 367.99 €

**Le conseil municipal,**

VU le projet de budget primitif assainissement 2022

**et après en avoir délibéré :**

APPROUVE le budget primitif assainissement 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	62 682 €	62 682 €
Section d'investissement	21 685.99	21 685.99 €
TOTAL	84 367.99 €	84 367.99 €

◆ **Délibération n° 0172022****Vote du Budget Lotissement de Laval 2022**

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif arrêté comme suit :

Dépenses et recettes de fonctionnement : 100 €

Dépenses et recettes d'investissement : 0 €

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	100 €	100 €
Section d'investissement	0 €	0 €
TOTAL	100 €	100 €

**Le conseil municipal,**

VU le projet de budget primitif lotissement de Laval 2022

**et après en avoir délibéré :**

APPROUVE le budget primitif lotissement de Laval 2022 arrêté comme suit :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	DEPENSES	RECETTES
Section de fonctionnement	100 €	100 €
Section d'investissement	0 €	0 €
TOTAL	100 €	100 €